

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Doctorat

(cadre 2) Autorité responsable de la certification

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 1

Niveau (EQF) : 8

Code NSF : N/A

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le doctorat donne accès à toute activité de cadre qui valorise le développement des approches novatrices. L'activité des titulaires d'un doctorat s'exerce tout particulièrement dans les métiers de la recherche fondamentale ou appliquée et du développement expérimental :

- chercheur ;
- enseignant-chercheur.

Mais elle s'exerce également dans les métiers suivants :

- accompagnement à la recherche ;
- développement de projet innovant ;
- enseignement ;
- conseil ;
- direction ;
- support ;
- commercial ;

- communication ;
- marketing ;
- qualité.

Compétences ou capacités évaluées

Le grade de doctorat est décerné aux doctorantes et doctorants qui :

- ont démontré des connaissances de haut niveau dans un domaine d'études et la maîtrise des compétences et des méthodes de recherche associées à ce domaine ;
- ont contribué, par une recherche originale, à repousser les limites du savoir en développant des travaux scientifiques conséquents. Certains donnent lieu à des publications nationales ou internationales dans les standards usuels, qu'il s'agisse de publications académiques, d'ouvrages techniques, de dépôt de brevets, etc. ;
- ont démontré leur capacité à concevoir, planifier, mettre en œuvre et adapter un processus complet de recherche dans le respect de l'intégrité requise ;
- sont capables d'analyser, d'évaluer et de synthétiser de manière critique, rigoureuse, fiable et structurée des idées nouvelles et complexes ;
- sont capables de modéliser et d'abstraire des problèmes concrets pour proposer une solution créative ;
- sont capables de communiquer par divers modes sur leur domaine d'expertise avec leurs pairs, la communauté scientifique au sens large, ainsi qu'avec l'ensemble de la société civile et des acteurs économiques ;
- sont capables de travailler dans un environnement international, multiculturel et compétitif, et de faire appel à d'autres experts pour réunir de l'information sur les problèmes qu'ils cherchent à résoudre ;
- sont capables, dans le cadre des contextes académiques et professionnels, de contribuer aux progrès technologiques, sociaux ou culturels dans une société du savoir.

Compétences professionnelles

- **Compétences de recherche**

- **Conception d'un projet de recherche**

Être capable :

- de conceptualiser, transposer un phénomène ou une situation complexe en sujet de recherche et le problématiser ;
- de participer à la recherche de moyens financiers dédiés au projet de recherche ;
- d'élaborer un projet de recherche s'intégrant dans les préoccupations de la structure, vis-à-vis du contexte national et international, et susceptible de présenter une valeur ajoutée en termes de connaissances, réalisable compte tenu des moyens négociables et mobilisables (matériels,

financiers, humains), d'un temps imparti, de contraintes et incertitudes ;

- d'assurer une veille méthodologique (sur les outils, les concepts ou les méthodes) ;
- d'effectuer un état des lieux synthétisant différentes sources au delà de sa discipline, d'identifier les limites de la connaissance, et les pistes d'exploration possibles ainsi que les points controversés méritant de faire l'objet de travaux complémentaires ;
- de maintenir et développer continuellement ses connaissances et compétences ;
- de développer selon une démarche de recherche une analyse critique de la production scientifique, technologique, sociale ou culturelle dans le domaine considéré, y compris dans sa propre production (capacité à accepter la critique, à faire preuve d'humilité, de doute scientifique et d'éthique).

○ **Réalisation d'un projet de recherche**

Être capable :

- d'élaborer et de mettre en œuvre un protocole de recherche dans des conditions maximales de sécurité et de maîtrise des aléas ;
- de réaliser les expérimentations, observations, simulations, entretiens, démonstrations, etc., en garantissant des méthodes reproductibles et des résultats fiables ; faire preuve de rigueur et d'intégrité scientifique pour en assurer la traçabilité et la validité ;
- de choisir et d'effectuer des traitements des données en fonction de situations susceptibles d'être rencontrées ;
- de présenter, de discuter les résultats et de les intégrer dans le protocole de recherche ;
- de proposer des évolutions de son projet, en restant à l'écoute des avis critiques de ses collègues ;
- de mobiliser d'autres membres de son équipe ou d'autres acteurs dans la mise en œuvre de son projet, tout en sachant identifier le travail à réaliser en autonomie ;
- de gérer ou prendre en compte les contraintes et moyens matériels, financiers, humains et juridiques relatifs au projet, interagir et convaincre les autres acteurs engagés dans le projet ;
- de gérer son temps et entretenir son enthousiasme quels que soient les aléas appréhendés étape par étape pour faire progresser le projet.

- **Valorisation et transfert des résultats de la recherche**

Être capable :

- de prendre du recul sur l'état d'avancement et la portée de son projet, son influence dans les contextes national et international ;
- de faire un bilan objectif et critique des avancées de ses propres travaux, d'identifier la valeur ajoutée par rapport aux travaux antérieurs ;
- d'effectuer une communication scientifique orale, en utilisant les moyens audiovisuels appropriés ;
- de rédiger ou de contribuer à rédiger une publication scientifique en choisissant la revue la mieux adaptée à la nature du sujet, aux résultats obtenus ainsi qu'aux acteurs concernés, en reconnaissant la contribution de chacun ;
- de transférer, vulgariser et valoriser ses résultats de recherche dans le respect de la propriété intellectuelle et d'une éventuelle confidentialité et en s'appuyant sur les services appropriés ;
- de contribuer au dialogue entre sciences (humaines, techniques et expérimentales, sociales) et société ;
- de comprendre le processus d'exploitation commerciale de résultats de recherche pour être à même d'identifier les occasions de contribuer à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production ;
- de communiquer auprès de différents publics y compris non spécialistes ;
- de conseiller, de former et de transmettre de façon argumentée et accessible à propos des méthodes et techniques propres à son champ de spécialité.

- **Compétences techniques et méthodologiques**

Être capable :

- d'enrichir et compléter en permanence, éventuellement de manière autonome, ses connaissances et compétences méthodologiques et techniques ;
- de se former et se tenir à jour sur les grands enjeux et défis à venir, l'efficacité des méthodes et techniques, leurs limites, leur transférabilité, etc. ;
- de transférer et d'adapter des méthodes et techniques à un nouveau contexte expérimental ;

- de maîtriser tous les aspects de la gestion de projet :
 - en optimisant son temps, en priorisant les tâches dans leur conceptualisation et leur réalisation,
 - en s'appropriant rapidement un environnement complexe,
 - en construisant, formalisant des problématiques,
 - en décomposant des problèmes complexes en questions plus simples,
 - en ordonnant les diverses étapes du projet et en planifiant leur déroulement pas à pas,
 - en développant des connaissances pointues dans son champ disciplinaire,
 - en proposant rapidement des approches, usuelles ou innovantes, pour identifier et résoudre des problèmes complexes ou mal posés,
 - en collectant des données, en développant des méthodes, des techniques d'analyses, de nouveaux modèles,
 - en mettant en œuvre les solutions proposées en respectant et en gérant le budget alloué,
 - en faisant le point sur les moyens disponibles et en suggérant leur évolution,
 - en faisant évoluer un projet pour s'adapter aux changements de contexte, notamment en matière de délais,
 - en établissant un bilan du projet ;
- de maîtriser sa communication écrite et orale :
 - en adaptant, en reformulant et en structurant avec soin toute communication pour la rendre claire, concise et convaincante en fonction du contexte,
 - en utilisant des outils adaptés, pour différents médias,
 - en mobilisant sa force de conviction dans un contexte de négociation,
 - en interagissant avec des personnes de différents niveaux de qualification,
 - en maîtrisant à l'écrit la syntaxe, la correction typographique, orthographique et grammaticale ;
- d'intervenir en tant que formateur, en s'adaptant au public :
 - en encourageant l'implication des participants,

- en apportant des réponses à leurs interrogations,
- en assurant le suivi de leur projet et la valorisation de leurs travaux ;
- de gérer (récolter, stocker, analyser, diffuser) les informations et les données de manière organisée et efficace :
 - en mettant en place des outils de veille (scientifique, technologique, médiatique, juridique, etc.),
 - en concevant des stratégies de recueil d'informations ou de données en fonction de la difficulté à y accéder,
 - en connaissant les contraintes en termes d'éthique, de sécurité et d'évaluation de la fiabilité liées aux données, aux informations et à leurs sources,
 - en maîtrisant les outils informatiques de gestion des données (bases de données, formats, etc.),
 - en identifiant les outils informatiques et statistiques pertinents à l'analyse de données (tableurs, tests, outils de visualisation, etc.),
 - en structurant des informations pour leur donner de la valeur ;
- de tirer tous les bénéfices d'une compétence interdisciplinaire, notamment en confrontant ses connaissances avec celles disponibles dans des disciplines connexes et en les mettant en synergie.

- **Compétences générales**

Être capable :

- de mobiliser un esprit d'innovation au quotidien :
 - en faisant preuve de curiosité,
 - en mettant sa créativité et son originalité au service de l'élaboration de solutions innovantes,
 - en gérant les risques liés à la confrontation avec l'inconnu,
 - en gardant un regard critique tant sur les approches proposées pour résoudre des problèmes que sur ses propres solutions,
 - en ayant le réflexe de valoriser de manière pertinente ses découvertes et réalisations,
 - en dépassant les frontières de sa discipline ;
- de travailler en équipe :
 - en collaborant avec des collègues et partenaires aux statuts et aux missions diverses en cherchant à valoriser au plus juste la contribution

de chacun,

- en faisant preuve de respect, d'écoute, de confiance, d'ouverture à la diversité, d'encouragement et d'humilité face aux propositions de ses collègues et partenaires,
 - en faisant preuve de persuasion pour faire accepter ses propositions,
 - en se mettant au service d'un collectif pour l'aboutissement d'un projet,
 - en ayant à cœur de représenter sa structure et d'adopter ses codes,
 - en développant et entretenant un réseau scientifique et professionnel ;
- de coordonner une équipe (stagiaires, éventuellement collègues qui participent aux travaux du projet doctoral) et piloter un projet (le doctorat dans son ensemble, la rédaction d'une publication, etc.) ;
- de travailler en autonomie :
 - en mobilisant sa polyvalence,
 - en faisant preuve d'esprit d'initiative,
 - en rendant compte régulièrement de ses progrès,
 - en établissant un bilan complet de ses réalisations ;
 - de s'adapter :
 - à son contexte professionnel,
 - aux personnes, à leurs méthodes de travail et à leurs besoins ou demandes, à un cadre international et multiculturel,
 - aux rythmes imposés par l'environnement professionnel,
 - aux évolutions des méthodes et outils de travail ;
 - d'utiliser une langue étrangère dans son domaine, à l'oral et à l'écrit ;
 - de développer sa gestion de carrière en maîtrisant sa réputation par une reconnaissance par les pairs ;
 - de faire confiance à ses méthodes de travail et à sa propre capacité à mener à bien un projet :
 - en identifiant, en isolant et en résolvant les problèmes notamment par la prise de recul,
 - en faisant preuve de pragmatisme pour faire aboutir le projet ;
 - de développer des qualités personnelles au service de son engagement professionnel :
 - en faisant preuve de patience, et donc de persévérance pour obtenir

le succès d'un projet,

- en répartissant son temps entre activités professionnelles et personnelles,
- en s'appuyant sur la passion comme ressort de la motivation au travail.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

Codes NAF :

L'ensemble des secteurs d'activité sont accessibles aux titulaires d'un doctorat
Selon les statistiques de devenir des docteurs, les codes NAF les plus représentés sont :

- M72 Recherche-développement scientifique ;
- O84 Administration publique générale ;
- P85 Enseignement ;
- M73 Publicité et études de marché ;
- M71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques.

Mots clefs des secteurs accessibles

- RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ;
- ENSEIGNEMENT ;
- CONSEIL ;
- VALORISATION ;
- PRODUCTION ;
- DIRECTION ;
- COMMERCIAL ;
- COMMUNICATION ;
- MARKETING ;
- ÉTUDES ;
- FONCTION SUPPORT ;
- GESTION DU SUPPORT.

Types d'emplois accessibles

(liste non exhaustive)

R&D :

- chercheur dans un organisme public ou privé ;
- ingénieur de recherche [ROME K2401/K2402 selon le domaine SHS/SIA] ;

- chef de projet ;
- recherche en sciences de l'homme et de la société [ROME K2401] ;
- recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant [ROME K2402].

Enseignement :

- enseignant-chercheur [ROME K2108] ;
- enseignant/formateur ;
- enseignement général du second degré [ROME K2107] ;
- formation professionnelle [ROME K2111] ;
- conseil en formation [ROME K2101].

Conseil :

- consultant [M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise].

Fonction support :

- chargé de mission ;
- chef de projet [ROME M1403 : Études et perspectives socio-économiques] ;
- direction administrative et financière [ROME M1205].

Production :

- ingénieur d'étude [ROME H2502 : Management et ingénierie de production] ;
- chef de projet [ROME H2502].

Direction :

- directeur général [ROME M1301 et M1302 selon la taille de l'entreprise GE/PME] ;
- responsable d'un service de recherche-développement, directeur R&D [ROME H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel].

Commercial :

- ingénieur d'affaire [ROME H1102] ;
- ingénieur technico-commercial [ROME H1102 : Management et ingénierie d'affaires].

Communication :

- chargé de communication [ROME E1103 : Communication] ;
- concepteur-rédacteur [ROME E1104 : Conception de contenus multimédias] ;
- journaliste scientifique [ROME E1106 : Journalisme et information média].

Marketing :

- responsable marketing et stratégie [ROME M1707 : Stratégie commerciale] ;
- chef de produit [ROME M1703 : Management et gestion de produit].

Gestion du support :

- responsable innovation ;
- direction technique ;
- gestionnaire de la recherche ;
- responsable méthodes [ROME H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation] ;
- direction de laboratoire d'analyse industrielle [ROME H1501] ;
- management et ingénierie qualité industrielle [ROME H1502] ;
- data scientist, [ROME M1403 : Études et perspectives socio-économiques].

Mots-clés des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;))

À compléter.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K21 : formation initiale et continue;
K24 : recherche ;
A13 : études et assistance technique ;
H1 : études et supports techniques à l'industrie ;
M14 : organisation et études ;
M13 : direction d'entreprise (ou d'établissement public) ;
H2502 : management et ingénierie de production ;
E1106 : journalisme scientifique ;
H25 : direction, encadrement et pilotage de fabrication et production industrielles.

Réglementation d'activités

Une qualification est nécessaire pour être maître de conférences des universités : article 9-2 du Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Un doctorat est nécessaire pour être chargé de recherche : art. 17 du Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

La formation doctorale est organisée au sein des écoles doctorales, pour lesquelles les établissements sont accrédités. Elle consiste en une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, qui est une expérience professionnelle. Elle peut être accomplie à la suite de sa formation initiale ou après avoir débuté sa carrière. Elle est sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur. Le doctorat s'effectue en général en trois années après un diplôme de Master, ou un grade de Master ou un diplôme étranger équivalent assurant une initiation à la recherche. Elle peut aussi être réalisée dans le cadre d'un dispositif de Validation des Acquis et de l'Expérience.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
---	-----	-----	-----------------------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury de thèse est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du doctorant et choisies en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle dans le champ de recherche concerné, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse définies au titre III du présent arrêté.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature libre		X	
Par expérience Date de mise en place : 22/6/2000	X		Professionnels et Enseignants-Chercheurs

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Base légale (cadre 10)

Référence de la loi sur le Doctorat :
L612-7 du Code de l'Éducation

Référence du décret général :

[Décret n° 2006-583](#) du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation (décrets en Conseil d'Etat et décrets) : [article R335-16](#) du Code de l'Education

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

[Arrêté du 25 mai 2016](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Références autres :

- VAE : [décret n°2013-756](#) du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation et [L613-3 du Code de l'éducation](#) du 22 juin 2000 ;
- qualification nécessaire pour être maître de conférences des universités : [article 9-2 du Décret n°84-431](#) du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- [Décret n°83-1260](#) du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Céreq : [étude Génération](#), [rapports Net.Doc](#)

Autres sources d'informations :

[site web du ministère sur le doctorat](#)

fiches du Doctorat à la Loupe : [site CJC](#) (<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>) et [site ANDès](#) (<http://www.andes.asso.fr/>).

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique : fiche RNCP sur le Doctorat de AgroPariTech

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification